



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

secours

Question au Gouvernement n° 228

Texte de la question

SAPEURS-POMPIERS

M. le président. La parole est à Mme Christine Marin, pour le groupe UMP.

Mme Christine Marin. Le 10 octobre dernier, madame la ministre de l'intérieur, lors d'un violent incendie, le Nord, dont je suis élue, perdait un sapeur-pompier volontaire et, le 16 novembre, deux jeunes sapeurs-pompiers sont morts à Paris. Avec le Président de la République, vous leur avez apporté l'hommage de la nation et je vous en remercie,

Ces circonstances malheureuses nous rappellent toujours plus les vertus d'engagement et de citoyenneté qui sont celles des sapeurs-pompiers. Notre devoir est de faire en sorte qu'en aucun cas ces vertus ne soient gâchées.

Il faut pour cela traiter une question qui tараude les pompiers et concerne tous les Français, celle de l'efficacité des secours à la personne. Alors que le dévouement des hommes et des femmes est le plus grand possible, nous ne pouvons accepter d'être confrontés à des dysfonctionnements qui tiennent à un manque de clarté dans le partage des missions, notamment entre pompiers et hospitaliers.

Pour la prise en charge des victimes, il apparaît que les niveaux d'intervention sont insuffisamment différenciés entre les secours, qui doivent relever des pompiers, et les soins, qui relèvent du corps médical. Les pompiers manquent d'une liberté de décision propre dans des cas bien définis. Comment faire pour mieux graduer les réponses des services de secours ? Comment orienter au mieux les appels téléphoniques ? Comment réduire le délai moyen d'intervention des pompiers, notamment en zone rurale ? Quand on sait qu'en cas d'urgence vitale, les premières minutes sont décisives, on ne peut plus accepter que les pompiers mettent trois quarts d'heure à intervenir au lieu d'un, simplement par défaut de coordination entre les " blancs " et les " rouges ", entre le 15 et le 18.

Chez les pompiers comme chez leurs partenaires hospitaliers, le dévouement, la compétence, les qualités humaines sont là. Les schémas d'organisation et les procédures ne doivent pas opposer les uns aux autres, il faut les utiliser au mieux, au service d'un seul intérêt, celui de la victime.

En ce 4 décembre, jour de la Sainte-Barbe, patronne des sapeurs-pompiers, ma question est donc la suivante: quelles mesures comptez-vous prendre pour améliorer l'organisation de notre système de premiers secours ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales*. En ce jour de la Sainte-Barbe, madame la députée, je veux moi aussi rendre hommage, au nom, je pense, de chacune et de chacun d'entre vous, au courage des sapeurs-pompiers et des démineurs. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

Au cours de cette année, en effet, dix d'entre eux ont perdu la vie en portant secours aux personnes. Ils nous rappellent le coût humain de notre obligation collective de sécurité à l'égard des Français.

Le secours aux personnes représente 70 % de l'action opérationnelle des pompiers. Il y a bien sûr des choses à améliorer.

La semaine dernière, avec Roselyne Bachelot, nous avons mis en place pour la première fois un comité qui associe les pompiers et les médecins urgentistes, et nous lui avons demandé de définir rapidement un réel

partage des responsabilités dans le secours.

Il faut avancer, vite, et c'est la raison pour laquelle j'ai fixé trois missions à ce groupe : mutualiser les moyens, mieux coordonner l'action et mieux communiquer.

Dès 2008, une coordination régionale entre pompiers et SAMU sera organisée et des technologies modernes de communication seront mises en service pour faciliter leurs échanges. Enfin, une première équipe devra être envoyée immédiatement auprès de la victime afin d'évaluer la situation et de mettre en oeuvre une réponse graduée. Une expérimentation sera lancée, dès 2008 également, dans des départements volontaires.

Ainsi, madame la députée, nous répondrons à la fois aux besoins des Français et à l'engagement de celles et ceux qui n'hésitent pas à mettre leur vie en danger pour sauver celle des autres. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [Mme Christine Marin](#)

Circonscription : Nord (23^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 228

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 décembre 2007